

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

CONVOCATION DU 23 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjointes ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr BEZIERS, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme LEMESLE, Mr EVE, Mme DRUGEON

Absents : Mr THEAULT, Mr ANNE, Mr DOUASBIN, Mme ROGER.

Secrétaire : Mme LEMESLE

Facturation d'une intervention sur le réseau d'eau public : DEL 16-0601

Le Conseil Municipal décide de procéder à la facturation de branchements d'eau Rue Pasteur et Allée des Rosiers pour un montant de 1 453.80 € à l'entreprise Durand SAS de Saint Hilaire du Harcouët.

Vente tractopelle : DEL 16-0602

Le Conseil Municipal autorise la vente du tractopelle pour le prix de 7 100.00 €.

Adhésion du SIAEP de Sartilly Sud et du SIVU de Barenton au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50) : DEL 16-0603

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP de Sartilly Sud en date du 7 décembre 2015, décidant l'adhésion du SIAEP de Sartilly sud au SDeau50 pour ses compétences générales,
Vu la délibération du Comité syndical du SIVU de Barenton en date du 11 mai 2016 décidant l'adhésion du SIVU de Barenton au SDeau50 dès que possible pour ses compétences générales figurant à l'article 6.2 de ses statuts et de transférer la totalité des compétences du SIVU de Barenton au SDeau50 à compter du 31 décembre 2016.
Vu la délibération du Comité syndical du SDeau50 en date du 12 février 2016 acceptant l'adhésion du SIAEP de Sartilly sud,
Vu la délibération du Comité syndical du SDeau50 en date du 24 mai 2016 acceptant l'adhésion du SIVU de Barenton,
Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 27 mai 2016 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur ces demandes d'adhésion,
Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Sartilly sud et du SIVU de Barenton au SDeau50,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Haye-Pesnel, à l'unanimité,

décide :

❖ D'émettre un avis favorable aux demandes d'adhésion du SIAEP de Sartilly sud et du SIVU de Barenton au SDeau50.

Compte-rendu commission logement :

Madame Guesnon Maryse informe qu'une attribution de logement rue de la Libération a été faite.

Tarifs gîte du Bois Marie Pinot :

La décision sera revue lors de la prochaine réunion.

Tarifs assainissement : DEL 16-0604

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer une augmentation sur les tarifs assainissement à compter du 1^{er} juillet 2016. Les tarifs seront les suivants :

De 0 à 1000 M3 (le M3 consommé)	1.59 €
+ de 1000 M3 et bâtiments publics	1.09 €

Tarifs eau : DEL 16-0605

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour l'eau à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Prime fixe annuelle (compteur principal-secondaire-herbage)	54.34 €
Prix au M3 (de 0 à 500 M3)	1.15 €
Prix au M3 (au-delà de 500 M3)	0.63 €
Prix au M3 (bâtiments publics)	0.18 €
Frais d'accès au service	45.00 €

Tarifs ALSH :

Après vote, avec une voix contre, Monsieur le Maire est autorisé à signer la délibération sur les nouveaux tarifs de l'ALSH suivant le quotient familial des parents.

Tarifs ALSH à compter du 1^{er} juillet 2016 : DEL 16-0606

	Montant du QF	Tarif par enfant			Sorties
1	QF ≤ 475€	journée	Avec repas	4,00 €	2€
		½ journée	Avec repas	3,50 €	
		½ journée	Sans repas	1,80 €	
2	476€ ≤ QF ≤ 595€	journée	Avec repas	5,50 €	3€
		½ journée	Avec repas	4,30 €	
		½ journée	Sans repas	3,00 €	
<i>(1 et 2) Le tarif applicable est diminué de 50% à partir du 2^{ème} enfant .</i>					
3	596€ ≤ QF ≤ 745€	Journée	Avec repas	7,50 €	4€
		½ journée	Avec repas	5,40 €	
		½ journée	Sans repas	4,00 €	
4	746€ ≤ QF ≤ 932€	Journée	Avec repas	9,00 €	5€
		½ journée	Avec repas	6,75 €	
		½ journée	Sans repas	5,00 €	

5	933€ ≤ QF ≤ 1 150€	Journée	Avec repas	11,50 €	6€
		½ journée	Avec repas	8,50 €	
		½ journée	Sans repas	6,00 €	
6	1 151€ ≤ QF ≤ 1 499€	Journée	Avec repas	13,00 €	7€
		½ journée	Avec repas	9,50 €	
		½ journée	Sans repas	7,00 €	
7	QF ≥ 1500€	Journée	Avec repas	16,50 €	8€
		½ journée	Avec repas	11,00 €	
		½ journée	Sans repas	7,50 €	

Présence postale :

Monsieur le Maire informe les élus des nouvelles modalités d'évolution de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de Poste.

L'amplitude hebdomadaire d'ouverture sera de 33 heures répartie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Demande de subvention :

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à la demande de subvention de l'école Catherine Dior pour l'organisation d'une sortie à Paris pour des élèves de CM2. La sortie était organisée pour soutenir une élève, finaliste d'un défi lecture.

Les élus souhaitent des informations complémentaires sur le budget et le financement de l'opération.

Embauche d'un agent pour les espaces verts :

Monsieur le Maire expose que Monsieur Sainjon Mickaël est salarié à la commune de La Haye-Pesnel depuis 2013, il a été en contrat CAE pendant 2 ans puis en remplacement d'un agent en maladie professionnelle.

Actuellement, deux agents sont en congé maladie professionnelle et leur retour ne semble pas prévisible prochainement ; le service a donc un besoin réel en raison d'accroissement de travaux en tous domaines, entretien, voirie, espaces verts, etc...

Monsieur le Maire précise que lors du transfert du service eau et assainissement, le personnel suivra le service vers un autre site.

Cet agent sera en renfort pendant la journée pour les pompiers, étant déjà pompier volontaire à Granville. Il donne entière satisfaction et mérite d'avoir une sécurité d'emploi. Monsieur le Maire propose un vote à bulletins secrets.

La question : Etes-vous favorable à la titularisation de Mr Sainjon ?

OUI 6 voix

NON 3

Blancs 2

L'entrée dans la fonction publique se fera à compter du 1^{er} août prochain.

Pour extrait conforme.